

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/18

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
21 mars 2025 le **LUNDI 31 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 mars 2025

Nombre de conseillers **Etaiient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 18 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 18 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine
VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY -
Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Yves RAOULT
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AT **Secrétaire de séance :**
Monsieur Stéphane FOURNIER

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy BRAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le vote du budget, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : Voir tableau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 208 189,80 €		1 149 857,00 €		2 358 046,80 €
Part affectée à investiss						0,00 €
Opérations de l'exercice	4 590 922,12 €	4 520 227,58 €	704 615,58 €	400 198,02 €	5 295 537,70 €	4 920 425,60 €
Totaux	4 590 922,12 €	5 728 417,38 €	704 615,58 €	1 550 055,02 €	5 295 537,70 €	7 278 472,40 €
Résultat de clôture		1 137 495,26 €		845 439,44 €		1 982 934,70 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

845 439,44 €

243 823,81 €

440 039,50 €

1 041 655,13 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	1 137 495,26 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} avril 2025
L'Adjoint Délégué,
Guy BRAS

